

# LABRESSE INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N° 380 | DÉCEMBRE 2020

## DOSSIER

## Le Chajoux



# ZOOM

## L'EHPAD

*Au moment où ces quelques lignes sont écrites, la situation s'améliore à l'EHPAD de la Clairie, mais les semaines passées ont été éprouvantes pour le personnel, les résidents et leurs familles. La Covid-19 qui avait épargné l'établissement à la première vague s'est, cette fois, immiscée tant au sein des employés que des aînés.*

Souvenez-vous, l'Ehpad faisait la une de Vosges Matin, le 28 octobre dernier avec l'annonce de 32 cas positifs au virus. Son directeur Patrice Français n'avait pas attendu cet article dans la presse pour lancer son plan d'urgences.



Les résidents ont été rapidement isolés dans leur chambre et un appel aux bénévoles a été lancé sur la page Facebook de la commune et dans la presse. Si cet appel a fait peur à certains, il était nécessaire pour maintenir le fonctionnement de la structure. Et comme le souligne Patrice Français «*Dans ces moments-là, on a besoin de personnel tout de suite et toute aide est la bienvenue. Les bénévoles sont là pour la préparation des repas et pour la plonge, et ne sont donc jamais en contact direct avec les résidents. De plus, ils sont équipés avec les protections nécessaires*».

Ces bénévoles sont pour la plupart des membres des familles des résidents. Des personnes, totalement extérieures à l'Ehpad, mais soucieuses de venir en aide, ont complété les équipes qui se relayaient des repas du matin aux repas du soir. Enfin du personnel communal a été invité à rejoindre les rangs. Un véritable casse-tête organisationnel au début qui a fini par bien rouler ensuite !

Comme dit précédemment, la covid a touché toute la « famille de l'Ehpad ». D'un côté, les aînés ont été malades, gravement pour certains, de façon plus légère pour d'autres. Et malheureusement des décès liés au virus sont à déplorer. Et de l'autre côté les soignants, n'ont pas été épargnés non plus, avec une dizaine de cas positifs. Ici aussi certains ont été plus touchés que d'autres par la maladie.

Des soignants absents, ce sont des besoins supplémentaires en bras. Heureusement pour l'Ehpad, des élèves de deuxième année de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) sont venus prêter main-forte au personnel grâce à un système de réaffectations de stages. Patrice Français souligne d'ailleurs une très bonne coordination à ce niveau.

Au moment où cet article se rédige, la situation s'améliore avec des résidents testés négatifs et le retour de quasiment tout le personnel au travail. Les aînés vont peu à peu reprendre le chemin des salles collectives pour les repas avec des consignes sanitaires strictes. Ces dernières ont été passées à tous les résidents.

Il ne reste plus qu'à espérer que cette amélioration perdure, tant pour les résidents que pour les équipes très éprouvées par ces temps difficiles. Tous les membres du personnel sont dévoués pour leur travail parce qu'ils se sentent membres de cette famille de l'Ehpad. Chaque aîné qui part, c'est comme la perte d'un proche qui les quitte. S'en suit la peine, la tristesse et aussi la colère contre ce virus sournois. Et même si les masques cachent les visages, il est difficile de voiler ses sentiments. Les yeux parlent et tous ont besoin de voir les sourires revenir, tout comme les échanges. Cette épreuve a marqué les esprits et le chemin vers la guérison tout comme le retour à la normale sont encore longs.



# EDITORIAL



Bressaudes, Bressauds,

Après un premier confinement imposé par le Gouvernement, en mars dernier, c'est un deuxième épisode que nous sommes en train de vivre, différemment, mais tout aussi tragiquement.

À l'Ehpad, épargné la première fois, beaucoup de résidents ont été testés positifs à ce virus, avec plus ou moins de virulence selon les cas. Nous déplorons d'ailleurs plusieurs décès ; la municipalité présente

toutes ses condoléances aux familles de ces disparus.

Économiquement, c'est aussi un très gros problème, notamment pour les commerces dits « non essentiels » qui ont dû arrêter leur activité et pour lesquels nous ne connaissons pas encore la date de réouverture possible. Un courrier a d'ailleurs été transmis à Monsieur le Premier Ministre, pour lui faire part de notre incompréhension pour ces fermetures qui sont pour nous très injustes.

De plus, décembre marque le début de la saison touristique hivernale, et au moment où j'écris ces quelques lignes, nous sommes dans l'ignorance quant à la date d'ouverture des stations. Il ne faut pas oublier que cette saison est synonyme de travail et donc de ressources pour les employés, de chiffre d'affaires, d'économie pour notre ville.

Toutes les activités sur notre commune sont impactées. Une édition spéciale consacrée sur la tenue ou non des animations, activités hivernales, paraîtra au cours de ce mois de décembre en fonction de l'évolution sanitaire et des mesures gouvernementales.

Mais pour votre bien à tous, j'insiste et vous demande de bien vouloir respecter les gestes barrière, la distanciation sociale, même si, je le conçois, c'est souvent assez contraignant.

Ce virus est toujours présent, et souvent là où on ne l'attend pas. Mais si nous sommes très prudents, nous en viendrons à bout, il faut être optimiste.

Prenez soin de vous.

Bien sincèrement,

Maryvonne Crouvezier

## SOMMAIRE

ZOOM 2<sup>e</sup> de Couv.

ÉDITORIAL P. 01

CONSEIL MUNICIPAL P. 02-07

ACTUALITÉS P. 08-11

TRIBUNE P. 12

DOSSIER P. 13-19

Le Chajoux

OTL P. 20-21

DANS LE RÉTRO P. 22-24

INFOS PRATIQUES P. 25

AGENDA 4<sup>e</sup> de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

## LABRESSE INFOS - N° 380

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL  
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

DÉCEMBRE 2020

Directeur de la publication :

Yannick Daniélou

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,  
Claudine Jeangeorge, Marie Claire Claudel,  
Jean-Claude Joly, OTL, les Racines Bressaudes  
et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) (rubrique docs à télécharger)

Les marchés, conventions-baux, emprunt, demandes de subvention, cessions, ont été conclus selon les tableaux ci-après :

### Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle	<i>In Situ Architectures</i>	7 300,00 €	8 760,00€
Travaux de création d'un fossé de type trapézoïdal béton coulé en place secteur Vallée de Vologne Les Planches	Molinari SAS	36 450,00€	43 740,00€
Travaux dans les cimetières de l'église et des Proyes Y compris l'option N°1 « cases de stockage de matériaux » au cimetière des Proyes	Molinari SAS	60 815,00€	72 978,00€
Travaux de construction d'un funérarium – Lot N°7 : menuiseries intérieures - Avenant N°1 - Augmentation de 2,19%	Menuiserie Vaxelaire <i>Nouveau montant du marché</i>	745,60€ 34 782,80€	894,72€ 41 739,36€
Programme de voirie 2020 Travaux de gravillonnage bicouche - Y compris tranche ferme (accès riverain le Brabant, Traverse des Huttes – Le champ de la Source) et tranche conditionnelle (Rue François Claudel – antenne « Lotissement Valdenaire »)	Valdenaire Frères Servance	37 308,00€	44 769,60€

### Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition du bus communal	Maison des Loisirs et de la Culture - Crèche les p'tits amis de Oui-Oui	Gratuit	Vacances estivales
Mise à disposition de terrain pour parc – sections AS 325 326 458 459 – Route de Gérardmer	M. Homberg	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source – section AS 20p Chemin de la Brayotte	M. Poirot Thierry	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source – section AP 153p et diverses parcelles pour parc – Route du Droit	M. Poirot Régis	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour parc – section AP 1666 pour partie Rampe des Carriers	M. Poirot Yan	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour source – section AV 291p – Chemin des Champis	M. Mougel Hervé	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain pour terrain d'aisance – section AE 177p – Chemin de la Vertbruche	SCI de la Vertbruche	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Mise à disposition de terrain – Avenant à la convention N°218 – Complément à la décision N°4/2020 - Parcelle AI 67p – Route du Brabant	M. Mougel Philippe	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction
Bail de location industriel à l'usine du Daval – local au rez de chaussée d'une surface de 299m <sup>2</sup>	M. Poirot Dominique	313,95€ HT/mois	23 mois
Mise à disposition de terrain pour terrain d'aisance – Section AP 1666 pour partie – Rampe des carriers	M. Mougel David	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction

### Dépôt de dossier d'urbanisme - demande d'autorisation

Objet
Installation d'un abri à usage de stockage matériel « Stade des Champions » - rue des Champions – Parcelle AC 350/98

## Finances

### Admission en non valeurs – créances éteintes :

Les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs, dont les poursuites sont épuisées suite à recherches infructueuses, procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes, pour un montant de :

- Sur le budget PRINCIPAL : 500.46 € : impayés sur factures de secours sur pistes et cantine, exercices 2011 & 2013
- Sur le budget EAUX : 367.67 € : impayés sur factures d'eau
- Sur le budget FORÊT : 132.00 € : impayés sur factures d'affouage

### Décision modificative n° 1 sur budget du service des Eaux :

DMI au budget annexe service des eaux					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellés	Montant	Articles	Libellés	Montant
6542	Admission en non-valeur-créances éteintes	-1 000,00 €	7011	Ventes d'eau	6 000,00 €
673	Annulation de titres sur exercice antérieur	200,00 €			
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00 €			
6063	Fournitures	5 300,00 €			
	<b>Total</b>	<b>6000,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>6000,00 €</b>

### Fixation des tarifs eau 2021 :

	2021	Rappel tarifs 2020
<b>Partie fixe facturée à raison d'une unité par point desservi :</b>	102,26 €	97,39 €
<b>Tarif au m<sup>3</sup></b>		
jusqu'à 100 m <sup>3</sup>	0,209 €	0,1990 €
au delà de 100 m <sup>3</sup>	0,798 €	0,7600 €
<b>Prestations et fournitures délivrées par le service des eaux :</b>		
Frais de jaugeage	16,70 €	15,90 €
Frais d'étalonnage	16,70 €	15,90 €
Frais d'ouverture et de réouverture	16,70 €	15,90 €
Frais d'impossibilité de relevé de compteur	16,70 €	15,90 €
Compteur diam 15 sans tête radio	34,49 €	32,85 €
Compteur diam 15 avec tête radio	104,79 €	99,80 €
Compteur diam 20 sans tête radio	38,54 €	36,70 €
Compteur diam 20 avec tête radio	109,20 €	104,00 €
Tête radio seule à la demande de l'abonné :	70,35 €	67,00 €
Pièces particulières : coût réel + 15 %	Coût réel + 15 %	Coût réel + 15 %
Main d'œuvre par heure	26,25 €	25,00 €
<b>Coût TTC raccordement sur le réseau public d'eau potable</b>		
Branchement unique (une seule habitation ou un seul abonné)	388,50 €	370,00 €
Branchement immeuble collectif (à compter du 2 <sup>e</sup> logement)	176,40 €	168,00 €
<b>Pour INFO : Facturation de 120 m<sup>3</sup> eau HT (sans la redevance pollution et les taxes)</b>	<b>2021</b>	<b>en 2020</b>
Abonnement	102,26 €	97,39 €
1 <sup>re</sup> tranche (jusqu'à 100 m <sup>3</sup> )	20,90 €	19,90 €
2 <sup>e</sup> tranche (au delà 100 m <sup>3</sup> )	15,96 €	15,20 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>139,11 €</b>	<b>132,49 €</b>
<b>Prix HT / m<sup>3</sup> EAU</b>	<b>1,159 €</b>	<b>1,104 €</b>

# CONSEIL MUNICIPAL

## Taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

Natures d'hébergements	Tarifs planchers	Tarifs plafonds	Tarifs communaux 2020	Taxe additionnelle départementale (10%)	Montant total de la taxe de séjour 2020 à percevoir par le loueur
Palaces	0,70 €	4,20 €	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,85 €	0,09 €	0,94 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement	1 %	5 %	3,64 %	0,36 %	4 % avec un plafond de 2 €

Sont exempts de la taxe de séjour, (conformément à l'article L.2333-31 du CGCT) :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la commune de La Bresse,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1,00€ par nuitée, quel que soit le nombre d'occupants.

## Attribution d'un secours à l'association ACTED

Le mardi 4 août 2020, une double explosion dans le port de Beyrouth a dévasté une grande partie de la capitale libanaise, causant plus de 150 morts et 6 000 blessés. La puissance de la déflagration a causé des dommages structurels très importants, et plus de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri. Les besoins les plus criants concernent les abris, les biens de première nécessité, l'accès aux services de base, la santé et la protection.

L'ampleur de la catastrophe et les conditions de crise préexistantes, dans lesquelles elle s'est produite, exigent une action immédiate visant à fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par ce drame, qui manquent de moyens et de ressources pour absorber le choc.

Considérant l'appel à la solidarité lancé par l'association ACTED, relayé par l'association des Maires des Vosges, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un secours d'un montant de 500 € à l'association ACTED en faveur de la population Libanaise.



## Contrats d'affermage pour l'exploitation du bar restaurant La Passerelle et du Bowling :

Chaque année, le délégataire du bar restaurant grill « La Passerelle » et du bowling doit s'acquitter d'une redevance complémentaire, dont le montant est fixé respectivement à :

- Pour le bar restaurant grill « La Passerelle » : 5% des sommes qui excèdent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 €,
- Pour le bowling : 1% sur le chiffre d'affaires inférieur à 50 000€ et 5% au-delà.

La période de confinement mars-mai 2020 due à la COVID-19 ayant conduit à une fermeture, le délégataire a sollicité la commune en vue d'obtenir une remise sur le montant des redevances associées à ces deux contrats.

À titre de compensation et de façon exceptionnelle, une réduction de 30 % (soit 3 218 €) sur la redevance de 2020 calculée sur le chiffre d'affaires 2019 a été accordée par le Conseil Municipal.

## Régie municipale d'électricité : Désignation du Directeur

Compte tenu du départ en retraite prévu de M. Philippe Gégout, un appel à candidatures a été diffusé et a abouti au recrutement de M. Florent Viry à compter du 20 juillet 2020, cette nomination ayant été actée en Conseil de Régie lors de la séance du 6 juin 2020.

La nomination de M. Florent Viry, en qualité de Directeur de la RME, a été actée par le Conseil Municipal avec prise d'effet au 1er septembre 2020.

## Contrats- Conventions - Marchés

### Groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement :

Pour la saison hivernale 2020/2021, les communes de Cornimont, Ventron et Saulxures-sur-Moselotte sont intéressées pour poursuivre l'expérience intercommunale de groupement d'achat de la saison 2019/2020 ; celui-ci prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande. La commune de La Bresse participe également à ce groupement de commande et en sera le coordonnateur. Elle sera, à ce titre, chargée d'organiser et d'assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents. Chaque membre pourra ensuite passer, avec le co-contractant proposé à l'issue de cette procédure, un marché individuel à la hauteur de ses propres besoins, de même qu'il en assurera ensuite le suivi et le contrôle de la bonne exécution.

## Urbanisme - Terrains - Patrimoine

### Cessions de Terrain à :

#### \* M. Pascal Lermusieaux – rue de Moyenmont,

Terrain complémentaire en prolongement de sa propriété. Le bornage de la propriété a fait apparaître un empiètement de trottoir sur la parcelle de M. Lermusieaux (côté rue de Moyenmont). Aussi, il est proposé, lors de cette transaction, de procéder à un échange avec soulte pour régulariser cette situation (s/avis des domaines n° 2020-88-075-V-351 du 24/07/2020).

##### • Cession Commune à M. Lermusieaux :

- Parcelle AC 593 pour 153 m<sup>2</sup> - Zone UB du PLU (terrain en forte pente : talus)
- Tarif : 8 €/m<sup>2</sup> soit 1224 € -Frais de géomètre et notaire à la charge de M. Lermusieaux.

##### • Cession M. Lermusieaux à la Commune

- Parcelle AC N° 592 pour 9 m<sup>2</sup> - Zone UB du PLU - régularisation emprise trottoir
- tarif : 8 €/m<sup>2</sup> soit 72 € - frais à la charge de M. Lermusieaux

Pour cette transaction, il résulte une soulte de 1152 € à la charge du demandeur.

#### \* M. Pierre TOUCHOT – Route de la Courbe

Terrain d'aisance permettant l'aménagement d'un nouvel accès à leur propriété, au 11 route de la Courbe

- Parcelles AT 142 (420 m<sup>2</sup>) – AT 455 (275 m<sup>2</sup>) – AT 452 (40 m<sup>2</sup>) soit un total de 735 m<sup>2</sup>
- Tarif : 5 €/m<sup>2</sup> - Zones A et Ng du PLU

#### \* M. Dominique D'HAREVILLE – Chemin de la Retelère

Terrain permettant la mise en place de son assainissement autonome réglementaire.

- Parcelles AT N° 449 (303 m<sup>2</sup>) – AT N° 448 (411 m<sup>2</sup>) – AT N° 450 (66 m<sup>2</sup>) soit un total de 780 m<sup>2</sup>
- Tarif : 5 €/m<sup>2</sup> - Zone A du PLU - Frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur.

### Travaux réseau Electrique – passage sur propriété privée – constitution de servitudes :

Dans le cadre de la modification du réseau électrique BT et HTA, des travaux ont nécessité des emprises sur propriété privée. Les riverains concernés ont été consultés et ont donné leur accord pour permettre ces aménagements : mise en place d'une servitude de tréfonds, à titre gratuit, et d'intervention pour autoriser la gestion des ouvrages. Les secteurs concernés sont :

- Route de la Basse des Feignes : Perrin Charlene, AN 471 Uhrig Agnès, AM 1079 - Aubert Michel, AM 1132 - Aubert Jean-Claude, AM 113 - Aubert Marc, AM 200-202 - Perrin Hervé, AN461-462 Assoc. du lot. les Grands Champs Gérard représentée par M. Perrin Patrick, AN 450

# CONSEIL MUNICIPAL

- Les Bouchaux : Amale Lucas, AH 348-266
- Quai des Iranées : SDC Century 21 , AB 713
- Rue du Hohneck : SCI Aurelien (M. Damien Gury), AC 504 Copropriété des Baraques (M. Alain Munsch), AD 157

## Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Ce règlement, établi par l'assemblée délibérante dans les 6 mois de son installation, fixe notamment :

- L'organisation et la tenue des réunions de Conseil Municipal,
- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,
- Le fonctionnement des commissions.

## Délégations de services publics : rapports annuels d'activité 2019 des délégataires

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de service public doit produire chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'à la qualité du service. Un résumé de ces rapports a été distribué aux conseillers municipaux et commenté en séance. Ils retracent la saison 2019/2020 pour les remontées mécaniques des stations La Bresse – Hohneck, La Bresse – Lispach et La Bresse – Brabant, ainsi que l'année 2019 pour la cafétéria et le bowling La Passerelle.

Ces rapports sont consultables en Mairie, à la Direction Générale.

## Lancement de la procédure de renouvellement de la concession du service public d'exploitation des activités hiver/été du domaine skiable de « La Bresse-Hohneck »

La convention de délégation de service public signée le 24 janvier 2004 confiant à la Société Remy Loisirs l'exploitation des remontées mécaniques et piste de skis du domaine skiable de « La Bresse-Hohneck » arrivera à échéance le 31 octobre 2021.

Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une nouvelle délégation du service public d'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de ski, mais également d'un certain nombre d'activités d'animation estivale. La délégation de service public fera l'objet d'un contrat de concession de service public au sens des dispositions de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique.

Les principales caractéristiques envisagées du futur contrat de concession de service public sont les suivantes :

- **Périmètre des activités du service concédé :**
  - Gestion des remontées mécaniques et des pistes de ski ;
  - Vélo tout-terrain (VTT),
  - Bike Par,
  - « Mountainboard » et engins de glisse à roues,

- Tir à l'arc,
- Balade à cheval ou poney,
- « Gyropode » et engins divers de transports ludiques de personnes.

## ■ Obligations du futur concessionnaire :

- L'exploitation de l'ensemble des installations concédées, conformément aux exigences réglementaires et aux dispositions du futur contrat,
- Les investissements relatifs à l'enneigement du front de neige, la mise en place de tapis roulants, et tout autre investissement permettant de garantir l'exploitation de la station sur la durée du contrat de délégation,
- Le droit pour le concessionnaire de percevoir directement auprès des usagers les rémunérations au titre du contrat en contrepartie du service rendu ainsi qu'éventuellement d'autres recettes,
- Le versement d'une redevance à la collectivité.

## ■ La Ville de La Bresse aura de son côté la charge du contrôle du service concédé :

Le contrat définira précisément :

- les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants,
- les informations que le concessionnaire tiendra à la disposition de la Commune,
- les modalités de leur transmission,
- les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le principe du recours à une gestion externalisée sous la forme d'une concession de service public pour une durée de 18 ans.

## Règlement intérieur du marché hebdomadaire et tarification

Le marché hebdomadaire est une animation importante pour l'économie de la Commune et attire une forte affluence notamment en période touristique. Cette attractivité croissante nécessite toutefois une meilleure maîtrise de l'occupation du domaine public, et un encadrement plus strict des droits et devoirs des commerçants. Une évolution tarifaire est par ailleurs de nature à augmenter la part de commerçants abonnés au marché de La Bresse.

Le nouveau règlement précise les droits de place pour les commerçants non sédentaires ainsi que les modalités de fonctionnement du marché hebdomadaire.

Fixation du tarif, le ml à 1€ pour les abonnés à l'année et de 1,50 € pour les non-abonnés.



## Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Le Maire de chaque commune ayant en charge la gestion d'un service d'eau doit présenter chaque année au Conseil Municipal un rapport sur le dit service, au plus tard 6 à 9 mois après la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport fait état des ressources en eau de la commune au plan qualitatif et quantitatif et comporte de nombreux renseignements statistiques. Il fait apparaître le coût réel au m<sup>3</sup> du prix de l'eau par le biais d'une facture proforma, arrêtée à 120 m<sup>3</sup> pour permettre une comparaison entre communes à l'échelon national. Ce rapport annuel 2019 est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale.

### Quelques commentaires :

*Au niveau des réseaux, celui du Chajoux a un bon rendement. Au Nol, où il y a eu une grosse fuite, le rendement est moins bon. À la Roche le rendement est très bon. À Vologne Neuf-pré le rendement se maintient et au Sacerlet également.*

*La consommation d'eau avait baissé ces dernières années et augmente depuis 2017, car les personnes alimentées par une source demandent désormais le raccordement au réseau en raison de la sécheresse.*

*En 2019, 370 mètres de plus sur le réseau - Il n'y a pas eu d'interruption de service.*

*Le montant de la dette a baissé de 41 000€. Le taux d'impayé a augmenté : des abandons de créances pour 6 700€ pour des personnes qui obtiennent des effacements de dettes.*

*Les frais de fonctionnement augmentent, notamment en matière de communication : les réservoirs sont télésurveillés avec des appareils à cartes SIM et pour les analyses de chlore et charbon actif. Entre 2018 et 2019 les frais de fonctionnement ont augmenté de plus de 25 000€. Le coût du service est plus onéreux*

*Réflexion engagée concernant le forage pour sécuriser la ressource de nos réseaux.*

*Concernant l'étude sur la source des Planches, l'hydrogéologue consulté n'a toujours pas redonné les conclusions de son rapport.*

## Rapport d'activité 2019 du sivu tourisme Hautes-Vosges

La Commune de La Bresse est adhérente au SIVU Tourisme Hautes-Vosges, qui doit fournir à chaque collectivité adhérente un compte rendu comptable et financier, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

### Quelques informations :

En 2019 la participation des communes s'élevait à 203 543 € dont 57 974 € réglés par La Bresse. Le SIVU fonctionne avec un directeur travaillant à 20 %, une chargée de mission à 80% et une personne en contrat d'alternance en licence. Il existe une convention de mise à disposition pour les ressources humaines de la Mairie de La Bresse.

Quelques actions promotionnelles auxquelles participe le SIVU : salons - Éditions (Hautes-Vosges VTT et activités nordiques) - Communication (Adhésion France montagnes - Rencontres Londres...) Communication digitale (nouvelle version été du site hautes-vosges.net) - Activités natures : Vélo VTT et activités nordiques dont un partenariat avec Bosch pour les bornes de recharge...

Ce rapport annuel 2019 est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale.

## Désignation de deux représentants du conseil municipal au conseil d'administration de Résonance FM

Deux élus de la Commune ont été désignés comme représentants de la commune au Conseil d'Administration de Résonance FM, comme le prévoient les statuts de l'association.

Les élus désignés sont M. Yannick Daniélou et M<sup>me</sup> Liliane Mengin

# ACTUALITES

## Évolution rôle de culture

### Mise à disposition

À plusieurs reprises, La Bresse Infos vous a informé d'une évolution pour les occupations de terrain inscrites au rôle de culture.

Pour rappel, ces autorisations évoluent, pour la plupart d'entre elles, en une convention de prêt à usage, à titre gratuit. Dans le cadre de l'application du règlement adopté par le conseil municipal, cette convention reprend les conditions de la jouissance des terrains communaux avec l'application du cadre réglementaire actuel.

Certains ont déjà reçu cette convention, mais cette étape de transmission n'est pas terminée. Elle est échelonnée dans le temps au regard du nombre important de dossiers concernés.

Pour pouvoir assurer un suivi optimum sur les conventions déjà transmises, il est important de retourner les exemplaires dûment signés dès que possible, un exemplaire vous sera ensuite retourné dès signature de toutes les parties.

Cela représente un travail administratif considérable. Ainsi, le retour de votre convention ou de vos observations contribuera à faire avancer efficacement ce changement.

Les conventions peuvent être déposées dans les boîtes aux lettres de la mairie ou des services techniques.

*M<sup>me</sup> Christelle Mougel du service Urbanisme/Patrimoine reste à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir dans le cadre de cette évolution. Sur rendez-vous ou par téléphone au 03.29.25.58.88*

## Réglementation des boisements

Le Conseil Départemental a, par délibération du 21 septembre 2020, approuvé la réglementation des boisements sur le territoire de la Commune de La Bresse.

Cette réglementation permet de maîtriser les boisements et favorise une meilleure répartition entre les différents espaces tout en préservant les milieux paysagers et naturels avec l'instauration des périmètres réglementés.

Tout propriétaire qui a un projet de boisement ou de reboisement doit en faire la déclaration auprès du conseil départemental si sa parcelle est concernée par la réglementation.

Le dossier sera instruit par le conseil départemental en fonction des règles applicables.

La délibération, portant sur la création de la réglementation des boisements sur la Commune, ainsi que les plans associés sont disponibles sur le site de la commune [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) ou auprès du conseil départemental.

De même, les formulaires de déclaration de boisement ou de reboisement ou de déclaration de production d'arbres de Noël peuvent être téléchargés sur le site de la ville.

*Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Grégory Cardot, en charge de ce dossier au conseil départemental au 03.29.29.88.88 ou par mail [gcardot@vosges.fr](mailto:gcardot@vosges.fr).*

## Infos CCHV

### Habitat et économies d'énergie, deux services :



#### Espace Info Energie

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et vous avez des projets d'isolation, d'installation de chauffage,

de rénovation, d'énergies renouvelables. Pour vous y retrouver, bénéficiez des conseils personnalisés, neutres et gratuits d'un technicien de l'Espace Info Énergie sur :

- la maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage, rénovation, énergies renouvelables ...);
- les aides existantes auxquelles vous avez droit,
- vos choix et les organismes utiles.

Trois lieux de permanence : Cornimont, Gérardmer, Vagney.

*Votre contact : Olivier FEDER - Espace Info Energie Est Vosges : 03 29 56 75 18 / [estvosges@eie-grandest.fr](mailto:estvosges@eie-grandest.fr)*

### Programme Habiter mieux



Le programme Habiter Mieux est une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre de réaliser les travaux de rénovation thermique. L'objectif à atteindre est la diminution de votre consommation d'énergie de 25%.

Ces aides sont soumises aux conditions de ressources du foyer. L'envoi du questionnaire, avant le démarrage des travaux, est le préalable nécessaire à toute ouverture de dossier.

Se procurer le questionnaire :

*sur [www.cchautvosges.fr](http://www.cchautvosges.fr), rubrique VIVRE ; à l'accueil de la CCHV au 16, rue Charles de Gaulle à Gérardmer.*

## Erratum



Le mois dernier La Bresse Infos vous présentait une nouvelle activité de cordonnerie et de travail du cuir. Mais une erreur s'est glissée. L'adresse mail indiquée n'est pas la bonne ! Si vous souhaitez prendre contact avec cet artisan, utilisez soit sa page Facebook : [creacuirTintin](https://www.facebook.com/creacuirTintin) ou son téléphone 07 80 52 16 24.

D'autre part avec ce confinement, Crea Cuir Tintin ne peut se rendre sur le marché dominical. Il se tient donc à disposition des clients les samedis et dimanches à son atelier situé au 21 traverse du jardin à La Bresse.

## Le club vosgien prépare 2021

Résolument optimiste, le Club Vosgien prépare activement la saison 2021 malgré «l'épée de Damoclès» sanitaire. Au programme :

- Une cinquantaine de sorties programmées (raquettes, ski, randonnée pédestre, sorties culturelles), un séjour à Erquy (Bretagne) et une semaine itinérante sur le Tour du Mont Blanc.
- L'entretien des 300 kms d'itinéraires balisés pour lesquels nous avons besoin de volontaires. Avis aux amateurs !
- La reprise dès le printemps des séances de marche nordique et des marches d'orientation en Alsace et dans les Vosges.

Si vous souhaitez bouger, découvrir des sites et des paysages dans une ambiance sympa, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.



*Après déconfinement, permanence le jeudi matin de 10h à 11h30 au 12 rue*

*Mougel Bey*

*clubvosgien.labresse88@yahoo.fr.*

## Les calendriers 2021

Chaque automne, l'ADMR sollicite la population pour la vente d'un calendrier. Mais cette année, le reconfinement a tout changé. Ainsi, il n'est pas certain que les bénévoles de l'association puissent effectuer leur tournée habituelle.

Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez joindre le bénévole de votre secteur ou l'association. Et c'est avec plaisir qu'ils vous apporteront le calendrier 2021.

*Contact : 03 29 25 62 60 ou info.labresse@fede88.admr.org*

## Music Live Events

Étant donné la situation sanitaire actuelle, Music Live Events décide de reporter en Janvier ou Février le concert hommage au groupe Queen, initialement prévu le samedi 19 Décembre 2020.

Mais vous ne perdrez pas au change ! Ce n'est pas un, mais bien deux concerts qui seront proposés sur le week-end : une représentation le samedi soir et une autre le dimanche à 17h.

Les dates seront communiquées très vite et les billets seront mis en vente avant Noël, de quoi vous donner des idées cadeaux ! À bientôt en live !



## Nouveau à la Bresse

### Changement de propriétaires au Super U



Après huit années passées à la direction du supermarché bressaud, Joëlle Petitjean-Mathis a pris la succession de Monsieur Fumey.

Forte de ses vingt ans dans la grande distribution, la nouvelle gérante a passé toutes les étapes de sa formation au sein du groupe système U. Elle est aujourd'hui agréée par l'enseigne et

reconnue comme associée du groupe.

Son mari Claude Petitjean-Mathis l'a rejoint dans cette aventure au 1<sup>er</sup> octobre dernier, date du changement officiel de propriétaires.

### Micro brasserie du Chajoux

Créée il y a un an par Florian Schindler, la Micro Brasserie du Chajoux vous propose une large gamme de bières aux styles et saveurs différentes.

Blonde ou ambrée, noire, blanche ou encore rousse, de haute ou de basse fermentation, aux houblons alsaciens ou exotiques américains, aux plantes de nos montagnes ou épices du monde entier, la Micro Brasserie du Chajoux saura ravir tous les amateurs de bières.

En attendant l'ouverture de la boutique au sein de la brasserie, il est possible de vous faire livrer ou de vous procurer les produits chez les commerçants de la vallée.

*Micro Brasserie du Chajoux*

*59 route du Chajoux - 88250 La Bresse*

*Facebook : Micro-Brasserie-du-Chajoux*

*microbrasserie Duchajoux@gmail.com*

*06 78 87 39 62*





# ACTUALITES

## La Mission locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées

Cet organisme propose un service public gratuit pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans via un accompagnement global au service de l'accès à la vie active. Pour chaque jeune suivi, un accompagnement individualisé et personnalisé est privilégié pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

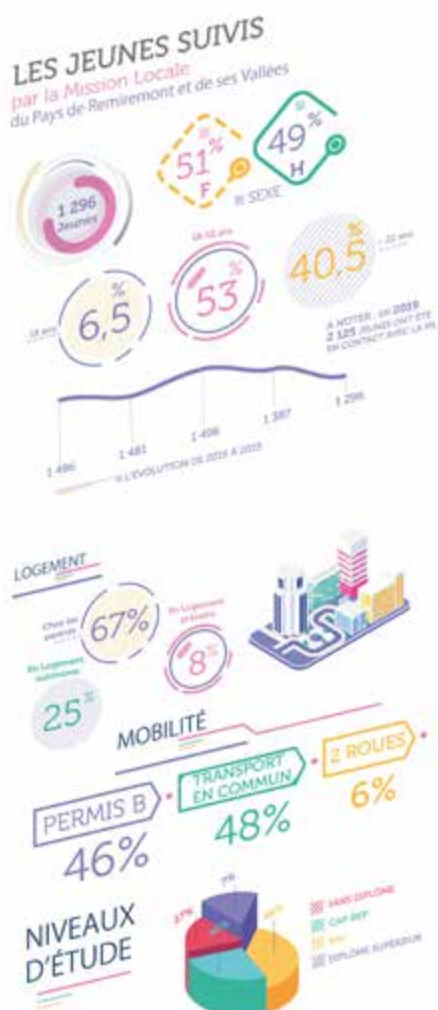
Des services sont proposés aux jeunes dans les domaines citoyen, professionnel et de la vie quotidienne.

Pour plus d'informations, contactez la Mission locale au 03 29 62 39 15 ou sur [www.mlprv.fr](http://www.mlprv.fr).

## Marché de Noël

À l'heure où cet article est écrit, il a été décidé de maintenir le Marché de Noël. Toutefois, la décision finale sera prise début décembre, à la suite des annonces gouvernementales.

Si tout va bien, le Marché se tiendra du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021. Plusieurs animations seront proposées dans le respect des règles sanitaires : comme de la musique en live et la photographie avec le Père Noël (mais pas sur ses genoux !), le 24 décembre toute la journée. Le traditionnel lâcher de lanternes ne pourra être mis en place, mais des feux d'artifice seront proposés à l'instar les 24 et 31 décembre en fin de journée.



## Saint Nicolas privé de défilé !

Saint Nicolas, qui rappelons-le récompense les enfants sages, aurait-il fait des bêtises depuis décembre 2019, pour se voir privé de défilé ?

La raison de cette annulation, il n'est pas nécessaire de la rappeler... Mais ne serait-il pas plus joyeux de regarder cette information avec des yeux enfantins... Et se dire que le virus de la Covid-19 n'a qu'à bien se tenir quand le Père Fouettard apprendra la nouvelle. Lui, qui profite toujours du lancer de bonbons dans les rues de la ville, pour paraître, l'espace d'un instant, gentil et agréable !

Heureusement, les deux personnages ne resteront pas au placard. Ils pourront tout de même aller à la rencontre des enfants dans les écoles et au multi-accueil Oui-Oui. Et La distanciation sociale aura sans doute du bon pour certains. Quelle aubaine pour les enfants qui redoutent toujours la rencontre avec le grand homme en noir !

## Maison de la Bresse

Toutes les informations ci-dessous seront bien évidemment soumises à l'évolution des conditions sanitaires.

### Expositions

#### Collectif Le 46

Jusqu'au 13 décembre.



Si vous n'avez pas eu l'occasion d'aller visiter l'exposition d'art urbain de la Maison de La Bresse, profitez de ses derniers jours pour aller vous mettre de la couleur dans les yeux et dans le cœur. Oubliez l'espace d'un instant la grisaille du temps et de l'actualité et plongez dans un monde de peintures où le réel côtoie l'imaginaire. Un voyage de l'autre côté de la rue qui fera du bien à tous les visiteurs du plus jeune au plus âgé !

L'hiver, c'est photographique à la Maison de La Bresse !

#### Claudine Aumeeruddy

Du 19 décembre au 7 mars

Cette photographe vosgienne est une touche à tout : du reportage photographique, à l'étude du mouvement, en passant par la prise de vue urbaine, elle-même contrebalancée par des paysages sublimes... Tout y passe avec talent ! Son regard est juste, sensible, émouvant. La photographe capte l'instant, qui va susciter chez le visiteur une émotion douce. La beauté est au cœur du travail de Claudine. Et dans



cette exposition, intitulée Racines, l'artiste emportera les férus et les novices de photographie dans son univers, de ses racines à ses plus hauts échafaudages !

## Association Noir et Couleurs

Du 19 décembre au 13 janvier

À quoi pensez-vous quand le terme « Reflets » est évoqué ? Votre image au matin dans le miroir, les sapins déformés dans un lac, des grandes phrases « tout ça n'est que le reflet d'une société malade » ... La photographie en elle-même n'est qu'un reflet et il sera intéressant de voir comment les photographes de l'association Noir et Couleurs se sont ainsi amusés avec ce thème !



## Double expo : À qui sont ces yeux ? vs À qui sont ces photos ?

Du 15 janvier au 3 février

La petite salle accueillera d'un côté les clichés du concours amateur de la MLC sur le thème « Étendues d'eau » pour lesquels le public sera invité à voter. Et de l'autre, la poignante exposition de Michel Laurent, qui traverse à sa façon l'actuelle crise sanitaire. « À qui sont ces yeux ? », c'est le regard que portent des personnes bien différentes sur un même problème : la Covid-19.



## Animations

### Concert de Noël

Cet événement est malheureusement annulé. Les conditions sanitaires et le confinement n'ont pas permis aux deux musiciennes de préparer sereinement ce concert. Mais comme ce programme leur tient à cœur, le rendez-vous est pris pour décembre 2021 !

### 20h04, de l'idée sans détour

Jeudi 14 janvier, 20h04, Salle des Fêtes

Report des éditions précédentes ou nouvelle programmation, c'est encore un mystère ! Mais une chose est sûre, c'est que vous ne devez pas manquer une miette de cette soirée « 20h04, de l'idée sans détour » et de toutes les autres d'ailleurs !



# TRIBUNE

## Article du groupe majoritaire

Nous vivons tous une période particulière : la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus est loin d'être passée. Malheureusement la Covid-19 circule encore.

Plus que jamais, nous devons rester mobilisés, attentifs et respectueux des consignes sanitaires même si parfois, elles semblent contradictoires et injustes au niveau national. Il s'agit de préserver notre santé, celle de nos proches et de nos concitoyens.

Il n'est pas question, ici de remettre en cause les mesures de confinement édictées par l'État, même si nous pouvons être critiques par rapport à leur mise en œuvre très localement. Effectivement, nous ne comprenons pas pourquoi certains commerces sont punis, car caractérisés d'être non essentiels. La fermeture des rayons dans les grandes surfaces peut faire plaisir, mais ne règle rien et amène plus de questions que de réponses. Force est de constater que les dernières annonces gouvernementales ne nous donnent pas vraiment de perspectives claires pour les semaines à venir.

Votre municipalité est au travail pour l'intérêt général de tous les habitants ; rappelons tout de même qu'il ne s'agit pas seulement de l'écrire, mais bien de le mettre en pratique. Cet intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers encore plus en période de crise sanitaire inédite.

Comme au printemps, nous prenons toutes les mesures nécessaires afin que la vie de la commune puisse continuer le plus sereinement possible.

Nous avons interpellé Monsieur le Premier Ministre pour lui dire notre incompréhension face à la fermeture des commerces locaux ; nous avons également accordé un dégrèvement de contribution ainsi que la gratuité des droits d'occupation du domaine public. Nous restons bien entendu attentifs à leur demande et renouvelons ici notre plein et entier soutien.

Au sein de notre EHPAD, nous sommes quotidiennement aux côtés du directeur et de son équipe afin de leur apporter tout le soutien nécessaire afin de rendre le séjour de nos résidents le plus agréable possible même si nous comprenons le sentiment d'isolement des familles quant à ce confinement qui les empêche d'être journalièrement aux côtés de leurs aînés.

Nous sommes aux côtés des plus fragiles sur la commune en mobilisant les associations et le CCAS pour trouver des solutions adaptées à toutes les situations de difficultés.

Dans les services de la commune, nous faisons en sorte que les mesures sanitaires soient bien mises en œuvre pour garantir un service public exemplaire. Celles et ceux qui le peuvent sont en télétravail sur tout ou partie de leurs horaires, sachant que nous imposons que les services soient accessibles au public, soit en libre-service ou sur rendez-vous.

Nous mettons en place du redéploiement pour les agents qui n'ont plus assez de charges de travail du fait de la fermeture de leur service.

Certes les redresseurs de torts peuvent sans cesse critiquer l'action des élus qui sont quotidiennement mobilisés pour adapter l'action publique aux desiderata de chacun tout en continuant à travailler les dossiers de fonds : PLU, Aménagements routiers et urbains, renouvellement des délégations de services publics, étude pour la rénovation de notre caserne de pompiers, rénovation de nos captages eaux potables, recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, requalification de l'accueil, réflexion sur la création d'un pôle enfance, investissement dans la production hydroélectrique à la RME..., sans oublier l'investissement que nous réalisons au sein de notre communauté de communes afin de la rendre lisible, efficace et performante sur notre territoire de montagne.

Les projets ne manquent pas, et il sera nécessaire de les échelonner dans le temps, car le juge de paix restera, bien évidemment, le budget qui ne sera pas extensible et qui devra déjà prendre en compte les impacts de cette crise COVID.

Les élus de la majorité

## Article du groupe minoritaire

*Cet article a été déposé le 07 novembre 2020 pour parution début décembre..*

### Tourisme 4 saisons

L'hiver pointe son nez et avec lui la crainte de revivre les conditions météo catastrophiques pour l'activité touristique de la saison dernière.

Afin de les anticiper, la société LaBelleMontagne, titulaire d'une délégation de service public, a souhaité installer un nouvel enneigeur capable de produire de la neige à des températures positives.

Nous avons dû nous prononcer en conseil municipal sur cet investissement. Ce ne fut pas un choix simple. D'un côté une activité économique largement portée par le ski, de l'autre une fuite en avant vers l'enneigement artificiel qui renforce le changement climatique responsable du manque de neige !

Nous avons finalement validé cet investissement (à condition qu'il se fasse sous forme locative), car nous ne souhaitons pas mettre un frein au tourisme du ski sans avoir suffisamment anticipé une mutation vers **un tourisme 4 saisons**.

Nous devons maintenir un enneigement minimal tant que la clientèle est encore demandeuse, mais à une échéance plus ou moins proche on peut raisonnablement s'attendre à ce que celle-ci se détourne du ski dans les Vosges, du fait de conditions d'enneigement dégradées. **Nous appelons donc à intensifier le tourisme 4 saisons, assurément plus pérenne.**

**Cette mutation** est amorcée depuis une trentaine d'années par la commune et plusieurs acteurs publics et privés à travers des réalisations telles que piscine, patinoire, parcs de loisirs et animaliers, circuits VTT et trail ...

**Nous devons la poursuivre en développant** ce qui fait l'attrait de notre territoire, notamment les activités de plein air comme la randonnée et le vélo (pistes cyclables, bornes de recharge pour vélos électriques, emplacements de stationnement...).

### PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME

L'attrait de notre commune doit beaucoup à la qualité de ses espaces naturels et de ses paysages, et nous devons les préserver. C'est du reste un atout pour l'avenir touristique comme nous l'avons développé précédemment.

En ce sens, l'agriculture a un rôle essentiel en maintenant des espaces ouverts. Elle est aussi une source d'emploi local. Enfin notre élevage de montagne est vertueux, car le bétail est nourri au fourrage local et nos prairies stockent du carbone autant que la forêt, absorbent les pluies, et limitent les crues.

Or l'agriculture se trouve actuellement confrontée à une urbanisation croissante sur notre commune, alors même que la population diminue. Les prés de fourrage sont petit à petit grignotés par les constructions tous azimuts de résidences secondaires ou de location, souvent impulsées par des promoteurs qui ne vivent pas au pays. Avec en prime le risque de détruire ce qui fait justement l'attrait de notre commune : **son cadre naturel**.

Faut-il s'y résigner ? D'un point de vue juridique la question n'est pas simple, mais le PLU, actuellement en cours de révision, peut influencer la tendance.

Par le code de l'urbanisme, l'état précise les principes fondamentaux d'aménagement avec entre autres des objectifs visant à freiner l'étalement urbain en favorisant la densification des bourgs. **Pour notre commune, cela imposerait un potentiel constructible en réduction de quelques dizaines d'hectares.**

**Nous pensons de notre côté que cette décision va dans le bon sens.** Face aux maisons anciennes qui se vident, il est désormais important de privilégier la rénovation afin de maintenir un **équilibre raisonnable entre urbanisation et espaces naturels**. Nous pensons également qu'il faudrait aider davantage les ménages qui s'installent en résidence principale. Les élus du groupe minoritaire : Liliane Mengin, Bernard Mansuy, Nathalie Marion, Nadia Rabant, Samuel Antoine.



# LE DOSSIER

## Le Chajoux



“ Notre beau pays compte nombre de régions avec un fort sentiment d'appartenance. La Bresse ne fait pas exception, les vallées de Vologne et du Chajoux font d'ailleurs souvent discussion ( on y vit au demeurant en bonne santé). Une chose est sûre, nous Bressauds, sommes fiers de nos territoires et il y a de quoi !

Bonne lecture

Yannick Daniélou

Conseiller délégué à la communication et aux associations ”

# LE DOSSIER

*Dans le premier volet, La Bresse Infos vous a vanté l'amour des Hommes pour leur beau Chajoux. Le tout sous l'égide de sa rédactrice, fervente défenseuse de la vallée. Vous l'aviez sans doute compris ! Ce n'était pas sans risque... Cela a suscité des réactions, pour le plus grand bonheur de la rédaction ! La guéguerre des vallées existe toujours et quelle joie d'en recevoir des preuves. Notamment ce message reprenant la photo de la plus belle vallée du Monde avec le commentaire suivant : « Ils ont déplacé le panneau de Vologne ! ».*

*Voilà un consensus entre les deux vallées, leurs Hommes les défendent toujours ! C'est une conséquence probable de l'empreinte que laisse la vie dans les fonds de vallée. La Bresse Infos l'a déjà souligné, les premiers habitants et nos ancêtres ont dû dompter les éléments, les apprivoiser pour créer des espaces propices à la vie. Ce deuxième dossier s'intéressera donc à l'utilisation des ressources par les hommes et les femmes du Chajoux de la fin du XIXe siècle à nos jours.*

## L'utilisation des ressources

### Le bois

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le bois représentait une grande source d'activité dans la vallée. D'ailleurs le nom Chajoux viendrait d'un dérivé du patois « chaigeou », qui signifie chargeoir. Des chargeoirs à bois auraient été implantés tout le long de la vallée et auraient fini par donner leur nom à la vallée puis à la rivière.

Cinq établissements travaillant le bois étaient recensés : une scierie - tournerie aux Hauts Viaux, trois scieries (une à l'Enclot, en face du Saichy, deux au niveau du pont du Champis - la première en lieu et place de l'actuelle Cafouratte de l'Auberge des Skieurs, et l'autre cent mètres plus bas dans l'usine toujours debout). Il y avait enfin la tournerie du gendre à Jean-Joseph Remy au niveau de la Lunelle. On l'appelait communément l'Atelier. Le bâtiment a été brûlé en 1984 et a laissé place aux HLM de la Lunelle.

### L'argile

Entre 1859 et 1893, Joseph Lemaire (Dédet Minique) exploite la tuilerie du Faing Bologne au Chajoux. Il est associé à Georges Arnould et habite la tuilerie avec son employé, Nicolas Claudel. Afin de confectionner des tuiles, ils exploitent une veine d'argile à la Ténine, sous l'actuel barrage, au lieu-dit « le pe'tu de la dille ». Lorsque la veine a été épuisée, ils en trouvèrent une autre en haut de Grande Basse au début de la piste de ski de fond qui monte aux Champis, soit trois kilomètres plus haut. Mais cet allongement des distances de transport les rend moins compétitifs et ils sont contraints de cesser leur activité en 1893.

### La tourbe

Dans les années 40-44, afin de pallier au manque de charbon, La Société des Tourbières du Chajoux est créée par les industriels du textile (Steimer, De Montbel, Jeangeorge-Mougel Humbertclaude). Ainsi l'exploitation d'une carrière d'extraction et séchage de la tourbe est mise en place à Lispach. Les industriels s'offrent là un combustible

### Le saviez-vous ?

#### Une scierie américaine au Chajoux !

Les troupes américaines et alliées ayant besoin de bois sur les fronts pour les casernats, une scierie a été créée de toutes pièces par les Américains en 1918, au niveau du Pont des Saules (stade de biathlon). La scierie tournait 24h/24 et il se dit qu'en quatre mois, c'est plus de 40 000 m<sup>3</sup> de bois qui auraient été débités !

Blancs et noirs travaillaient ensemble, mais ne partageaient pas les mêmes logements. Si les Blancs étaient prêts de la scierie, les Afro-américains étaient quant à eux logés plus haut dans la forêt. On trouve des traces du terrassement d'un baraquement aux alentours du Basset Monet et de la Grande Basse. Et pour divertir les soldats, une salle de spectacles avait même été construite dans la forêt ! Ils sont forts ces Américains !

L'activité a cessé le 24 décembre 2018, la machine a été démontée, lavée à Cornimont et envoyée dans les Landes où elle a continué son activité pendant de nombreuses années.







d'appoint. La tourbe, une fois séchée, est mélangée au charbon et permet d'alimenter les chaudières des usines, mais de manière réduite. Des particuliers et des commerçants ont également profité de ce combustible à bas prix.

Les vingt à trente hommes employés détachaient de la paroi verticale de la tourbière à l'aide d'outils tranchants appelés louchets. Des briques de 30x18x15 cm étaient ensuite transportées vers des séchoirs alignés en bordure de route sur plusieurs kilomètres.

Cette activité a permis à ces employés d'échapper un temps au travail forcé en Allemagne.

## L'eau

L'eau, c'est la vie ! Mais l'eau, c'est aussi l'industrie ... Et si la question n'a pas été évoquée avec l'industrie du bois, il coule de source que l'eau était nécessaire pour les scieries. Mais c'est aussi cette ressource qui justifia l'implantation de tissages dans la vallée.



▲ Usine Jeangeorge

Pas moins de cinq tissages étaient implantés au Chajoux, répartis entre trois industriels dont les noms ont déjà été évoqués ci-dessus. Les établissements Jeangeorge détenaient les usines de La Sausse et des Zelles, les établissements De Montbel géraient quant à eux les usines des Grands Viaux et du Pont Parmentier, et enfin l'usine de la Cuve appartenait à l'industriel Steimer.

Tous ces tissages ont bien sûr une histoire, mais pour trois raisons, La Bresse Infos ne s'est intéressé qu'aux usines De Montbel, dans l'encart ci-après. Tout d'abord parce que l'histoire de De Montbel est liée à celle d'un jeune entrepreneur du Chajoux Jean-Joseph Perrin, qui installa un premier atelier de tissage dès 1832. Puis parce qu'une des personnes ressources de ce dossier, Jean-Claude Joly, connaît bien ces établissements pour y avoir travaillé. Et enfin, car les usines De Montbel sont liées à l'histoire familiale de la personne derrière la plume. « Ah De Montbel, que ce nom résonne dans tellement de souvenirs de repas de famille. Car c'est dans une de ses usines que mon grand-père a travaillé, ainsi que mes oncles et tantes. Et c'est aussi là que toute la famille avait droit à une douche chaude une fois par semaine ! Grand privilège des familles d'ouvriers que de pouvoir disposer de ce confort ! » (CJ).

Les établissements de Montbel sont également connus pour le théâtre. Dans la petite salle aménagée dans les vestiges de l'usine Parmentier, les comédiens amateurs, pour la plupart employés aux usines de Montbel, se donnent à cœur joie pour distraire la population. Des fonds y ont également été levés pour la bonne cause, comme la mise en place d'une bibliothèque au Chajoux.



Et dans les usines textile, il y avait aussi ces jours « chômés », octroyés à certains employés afin qu'ils puissent s'occuper de leurs terres. Avantage concédé aux ouvriers, mais certes réfléchi par les propriétaires des usines. Avant d'être à l'usine, bon nombre d'ouvriers tentait de vivre en subsistance avec une vache et un essart. Leur laisser cet héritage, c'est leur laisser le moyen de s'alimenter sans qu'ils n'aient besoin de demander plus de salaire pour vivre. Avoir son jardin, c'est être moins dépendant des commerces, c'est donc avoir besoin de moins d'argent pour ses dépenses, et par conséquent, c'est demander moins d'augmentation de salaire au patron ! Une équation toute simple à comprendre, mais qui n'a pas duré très longtemps tout de même...

## Agriculture

Équation parfaite, mais aussi transition toute trouvée pour vous parler de l'agriculture dans la vallée du Chajoux... Mais parler d'agriculture, quand on évoque les années 1800, c'est davantage parler de subsistance. Avoir une ferme, des bovins et des terres à cultiver, c'était se donner de bonnes chances de nourrir sa famille et tirer quelques revenus de la vente de produits. Rien à voir ou peu avec l'image moderne de l'agriculture.

Fouiller l'histoire de l'agriculture à La Bresse et au Chajoux, c'est un peu creuser dans les Beur'heux, non pas pour aller retourner la terre pour planter des patates, mais pour comprendre comment vivaient nos ancêtres dans ces vallées isolées.

Si les pierres pouvaient parler, elles vous diraient que la première vague de construction des Beur'heux s'est faite conjointement aux premières poussées démographiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'a fait remarquer Jean-Michel Curien. « À cette époque, les hommes avaient besoin des bovins pour vivre, on en tirait du lait avec lequel on faisait du fromage, on en mangeait la viande... La dépendance à ces animaux était forte, mais il fallait cultiver des légumes et des céréales également ». Problème : quand de jeunes pousses de pommes de terre ou de choux frétilent dans les champs, comment empêcher une vache d'aller se régaler ? Les Hommes ont alors été ingénieux et ont construit des petits murs de pierres autour



# LE DOSSIER

## Histoire raccourcie d'un tissage

D'après les écrits de Jean-Claude Joly, *Grande et petite histoire d'un tissage de la vallée du Chajoux*.

En 1832, Jean-Joseph Perrin crée le premier tissage de la vallée du Chajoux, au bord de la goutte du Rouan. C'est une petite entreprise avec ses 22 métiers à tisser des calicots, logée dans un local, qui ressemble davantage à une cité qu'à une usine ! Suite à son développement, l'atelier



▲ Usine du pont Parmentier avant son agrandissement vers 1890.

est déplacé en 1857 dans une usine au Pont Parmentier et la société devient *Tissage mécanique Jean-Joseph Perrin*. Le nouveau bâtiment de trois étages accueille

126 métiers à tisser alimentés grâce à l'énergie fournie par une machine à vapeur et une turbine. Barrage et canaux ont ainsi été construits pour capter l'eau du Chajoux. Et en 1860, il fait également creuser un étang en amont, au lieu-dit des Zelles.

Entre 1860 et 1870, il fait également l'acquisition de fermes et de cités pour loger une partie de ses 90 ouvriers.

En 1886, Jean-Joseph laisse son activité à son fils Juste et sa fille Anna. La société devient *Juste Perrin Fils et Compagnie* et présente des calicots à l'exposition Universelle de Paris en 1889. C'est le moment de s'agrandir, avec la construction d'une nouvelle usine aux Grands Vieux. À sa mise en route en 1891, elle compte 90 métiers à tisser.

Juste décède accidentellement, et Mademoiselle Anna prend les rênes jusqu'en 1895. Elle fait construire en 1892 l'école libre de filles du

### ▼ Les métiers à tisser



est déplacé en 1857 dans une usine au Pont Parmentier et la société devient *Tissage mécanique Jean-Joseph Perrin*. Le nouveau bâtiment de trois étages accueille

126 métiers à tisser alimentés grâce à l'énergie fournie par

une machine à vapeur et une turbine. Barrage et canaux ont ainsi été construits pour capter l'eau du Chajoux. Et en 1860, il fait également creuser un étang en amont, au lieu-dit des Zelles.

Entre 1860 et 1870, il fait également l'acquisition de fermes et de cités pour loger une partie de ses 90 ouvriers.

En 1886, Jean-Joseph laisse son activité à son fils Juste et sa fille Anna. La société devient *Juste Perrin Fils et Compagnie* et présente des calicots à l'exposition Universelle de Paris en 1889. C'est le moment de s'agrandir, avec la construction d'une nouvelle usine aux Grands Vieux. À sa mise en route en 1891, elle compte 90 métiers à tisser.

Juste décède accidentellement, et Mademoiselle Anna prend les rênes jusqu'en 1895. Elle fait construire en 1892 l'école libre de filles du



▲ École privée de filles et étang des Zelles vers 1910

Perrin deviennent les *Établissements Géliot et Perrin*. Lorsque Henry décède en 1899, ce sont ses enfants et sa veuve qui récupèrent les biens. Puis en 1908, la société *H. Géliot et compagnie et Perrin* est dissoute et le baron de Montbel, gendre d'Henry Géliot prend les rênes des deux usines de La Bresse.

Entre 1908 et 1910, l'usine des Grands Vieux est agrandie avec la construction de la grande cheminée en briques de 42m, l'installation d'une chaudière à charbon et d'une turbine à vapeur. De nouvelles cités ouvrières sont également construites.

En 1922, 166 ouvriers travaillent aux Grands Vieux et 38 au Pré Parmentier. Et en 1924, 440 métiers à tisser fonctionnent aux Grands Vieux pour fabriquer essentiellement du calicot. Tandis que l'usine du Pré Parmentier a arrêté le tissage pour se consacrer à la préparation du fil et des bobines.



▲ Les Grands Vieux



▲ Vue des tissages au Chajoux

Chajoux et rémunère l'institutrice. Elle continue également de construire des cités pour ses ouvriers.

En 1895, Anna s'associe à Henry Géliot, manufacturier de Remiremont, les tissages

Perrin deviennent les *Établissements Géliot et Perrin*. Lorsque Henry décède en 1899, ce sont ses enfants et sa veuve qui récupèrent les biens. Puis en 1908, la société *H. Géliot et compagnie et Perrin* est dissoute et le baron de Montbel, gendre d'Henry Géliot prend les rênes des deux usines de La Bresse.

Entre 1908 et 1910, l'usine des Grands Vieux est agrandie avec la construction de la grande cheminée en briques de 42m, l'installation d'une chaudière à charbon et d'une turbine à vapeur. De nouvelles cités ouvrières sont également construites.

En 1922, 166 ouvriers travaillent aux Grands Vieux et 38 au Pré Parmentier. Et en 1924, 440 métiers à tisser fonctionnent aux Grands Vieux pour fabriquer essentiellement du calicot. Tandis que l'usine du Pré Parmentier a arrêté le tissage pour se consacrer à la préparation du fil et des bobines.

Les 9 et 10 novembre 1944, les deux usines sont torpillées et incendiées. Si le tissage des Grands Vieux n'est que partiellement détruit, le tissage du pré Parmentier est quant à lui anéanti et ne sera jamais reconstruit.

En décembre 1944, la société est rachetée par M. Spaenlé et l'activité reprend partiellement en 1945 avec 452 métiers. La SA des anciens *Ets de Montbel* continuera son activité jusqu'en février 1984, date à laquelle la société est liquidée. L'usine a été ensuite rachetée par Tissu Gisèle pour y mettre des métiers à tisser ultra modernes.

de leur champ de culture. Généralement appelés les Beur'heux en patois, c'est là que se trouvaient les essarts. Ces murets mesurent 80 à 90 cm de hauteur et leur structure est pyramidale, les grosses pierres sont en bas et les plus petites en haut. Cette structure déstabilise les bovins qui souhaiteraient s'approcher. « Chaque ferme disposait de Beur'heux, le Saichy n'en avait que trois, mais la ferme de ma grand-mère Berthe, juste en face, en exploitait 42. Dans la vallée, aucune ferme n'égalait ce nombre et chaque parcelle avait son nom : le Bassié, les Bluets, R'leuyatte, Sous Grouvelin ... » (Jean-Michel Curien).

Entre cette période et la deuxième vague de construction de Beur'heux en 1830 (qui correspond à une deuxième vague démographique), des règles sont éditées pour contrôler l'essartage. Toute construction de Beur'heux, doit faire l'objet d'une demande en mairie. Puis le constructeur doit suivre certaines règles : deux essarts doivent être séparés de 4 mètres pour permettre la circulation des animaux.

En 1830, face à l'arrivée de nouveaux habitants, la commune cède des terrains communaux pour permettre l'essartage aux arrivants, non sans créer des conflits avec les habitants déjà installés dans les vallées. D'un côté, des terrains sont cédés, mais de l'autre côté, toute culture ou pâture dans les forêts est prohibée. C'est pour ces raisons que des Beur'heux haut sont retrouvés sur les flancs de montagne. Cependant, les règles imposent de laisser à la lisière de la forêt le Pequis aux bêtes, autrement nommé Pâquis ou encore vaine pâture. Ce n'est qu'en dessous qu'était possible la construction des Beur'heux. Petite anecdote pour preuve de la réticence des gens des hauts à accueillir de nouveaux arrivants : si ces derniers avaient pu construire leurs beur'heux, ils ne pouvaient, en revanche pas aller dans le Pequis pour ramasser des excréments de vaches, utiles à l'enrichissement de la terre de culture... Des vrais Tôgnas les gens des hauts !



Tout se faisait à dos d'hommes. Quand il fallait construire les murs, les Hommes récupéraient des pierres à droite et à gauche, les montaient sur le lieu choisi (ou imposé) et les installaient à la force des bras. « Peu de familles, voire pas du tout, avait une bourrique, et pourtant ça aurait été utile... ». Comme le souligne Jean-Michel Curien, qui a remis dernièrement en état quelques Beur'heux sur les flancs au-dessus de la ferme du Saichy. Et puis, une fois les Beur'heux construits, les hommes et les femmes montaient des hottes de fumier, qu'ils retournaient comme des châteaux de sable sur le champ à cultiver. Et à la saison des foins, c'est avec la faux qu'ils montaient. Ils fauchaient puis redescendaient l'herbe à la ferme dans les hottes. Que de kilomètres faits dans le pôdan !

Dans ces champs, les Hommes cultivaient des patates, du chou, du lin, de l'orge, du seigle, de l'avoine, mais aussi du chanvre, comme en témoigne un lieu-dit en amont de la ferme du Saichy, La Feigne du Chanvre au Chajoux !

Ces types de cultures ont modelé le paysage local et cette disposition paysagère est



quasiment unique en Europe. Il n'y a qu'en Turquie, que des agencements similaires sont observables. Si vous regardez le paysage, vous pourrez voir leurs vestiges un peu partout. Malgré tout, peu de Beur'heux sont encore debout, en comparaison des 1500 qui quadrillaient le paysage avant l'arrivée de l'ère industrielle.

Ce nombre important de Beur'heux témoigne à lui seul de l'omniprésence de l'agriculture à La Bresse. Deux-cent cinquante à trois cents fermes étaient implantées et deux mille cinq cents personnes tiraient un revenu de l'agriculture. Au Chajoux, avant 1945, il y avait trente-trois fermes entre l'auberge des skieurs et les Hauts Viaux, et à quelques erreurs près, sur les envers et le bas de la vallée, quarante-neuf étaient recensées ! Aujourd'hui les choses ont bien changé, mais la vallée du Chajoux demeure la plus agricole. Trois fermes, voire quatre si l'on compte la courbe, sont toujours en activité. Certaines sont implantées en lieu et place d'anciennes fermes, comme le Saichy et la ferme de Marie Arnould, mais d'autres ont été créées plus tard, comme la ferme d'entre-les-gouttes. Ces agricultrices et agriculteurs continuent de modeler le paysage et de l'entretenir comme le faisaient nos aînés.

Avant de conclure ce dossier, il est important de rappeler la place essentielle qu'occupe le ski dans la vallée du Chajoux ! En effet, si sa voisine s'est spécialisée dans le ski alpin, la vallée merveilleuse s'est quant à elle tournée très tôt vers le ski nordique.



# LE DOSSIER



## Le ski

Le ski nordique évoque bien évidemment le ski de fond et le biathlon. Mais il y a également une activité qui a fortement marqué la vallée du Chajoux : le saut à ski.

Peu de gens le savent, mais c'est cette discipline qui a rapporté le plus de titres de champions de France au Ski Club de la

Bressaude. Et bon nombre de ces titres ont été glanés par des enfants du Chajoux (voir encart). Déjà avant la seconde guerre mondiale, la vallée accueille des compétitions de saut à ski au Tremplin Popol. C'est également le cas aux Écorces et au Pré du Concours aux Proyes. À cette époque, les skis utilisés sont les mêmes pour le slalom, le fond et le saut à ski. Puis dès les années 50, la discipline se dote de ses propres skis avec le talon mobile. Ce qui permet aux sauteurs de s'envoler beaucoup plus loin qu'avant guerre. C'est ce qui sonna le glas des anciens tremplins devenus trop petits par rapport aux performances.

Qui dit sauteurs, dit tremplins ! Et si aujourd'hui seul le tremplin de Lispach accueille des skieurs, il y a eu par le passé quatre autres tremplins dans la vallée.

Le tremplin Popol, construit avant guerre aux Grands Viaux par Paul Claudel (Djandjôge), fabricant de skis et juge international de saut à skis, permet des sauts à 20 mètres. Si cela peut paraître bien petit aujourd'hui, par le passé seuls les avertis osaient y sauter ! Il a tout de même servi pour les entraînements des jeunes jusqu'en 1970. Il a cessé d'être utilisé pour des raisons d'accès par des propriétés privées.

Le tremplin du Pendant-Pré, inauguré en 1967, est une version plastique pour les entraînements annuels et compétitions estivales. Ce K25 était un bon tremplin, mais son emplacement, mal choisi au départ, a eu raison de sa pérennité. L'accès traversait des propriétés privées et son exposition plein sud a très vite jauni le plastique de sa structure. Les derniers sauts ont lieu en 1980 et le tremplin est



▲ Tremplin d'entre les gouttes

## ▼ Domaine nordique de Lispach



démantelé dans les années 90.

Le tremplin des Hauts Viaux était construit chaque année, en contrebas de la route de Lispach, par les entraîneurs. Cet édifice provisoire, puisque fait de neige, est utilisé pour les entraînements et les initiations. Il permet tout de même des sauts à 10-12 mètres.

Le tremplin d'entre les Gouttes, le plus gros de La Bresse avec ses 68 mètres (K68), est inauguré en 1955. Jusque dans les années 70, il

accueille une fois par an une compétition internationale : le Challenge Deybach. Cinq mille spectateurs se pressaient autour du tremplin pour encourager les sauteurs suisses, canadiens, suédois, autrichiens, allemands et même espagnols. Le tremplin accueille sa dernière compétition en 2006, car il devient trop dangereux et les normes changent. « Les techniques de vol et le matériel s'étant améliorés, les sauteurs allaient s'écraser au bout de la piste de réception, ce qui était super dangereux pour eux » (Bernard Pierrat). La structure en béton du tremplin existe toujours, mais la piste d'élan et la tribune ont été démontées en 2015.

La fin du tremplin d'Entre les Gouttes aurait pu sonner le glas du saut au Chajoux, mais grâce au Plan Tremplin Vosges lancé dans les années 2010, la vallée accueille en 2011 le K45 de Lispach. Le club bressaud ajoutera ensuite un tremplin d'initiation de 15 mètres à gauche du grand. D'autres tremplins sont installés sur le Massif et permettent aux jeunes d'évoluer sereinement sur des infrastructures de qualité.

Et comme dit plus tôt, c'est aujourd'hui le combiné nordique qui fait les heures de gloire du saut à ski. Il fait aussi briller les couleurs du ski nordique bressaud, tout comme le biathlon.

Le Chajoux et le biathlon, c'est une histoire d'amour ! Dès les années 60, le stade de biathlon de la Ténine accueille des compétitions nationales et internationales. De grands biathlètes y font leurs armes, comme les enfants du Chajoux Jean-Claude Viry, Yvon Mougel ou encore Eric Claudon, qui parcourt les championnats du monde et les Jeux Olympiques de 1981 à 1988. Après des travaux en 1988, la Ténine accueille en 1991 et 1992, des Coupes d'Europe, mais non sans mal, à cause des conditions climatiques. Puis suite aux JO de 1992, le stade de la Ténine prend le nom d'une célèbre biathlète. Mais faut-il vous rappeler pour quelles raisons ? En effet, Véronique Claudel, l'enfant de



▲ Le K45 de Lispach



▲ tremplin plastique au Chajoux





▲ **Véronique Claudel** aux JO d'Alberville

la vallée, devient championne olympique du relais 3x7,5 km de biathlon avec Anne Briand et Corinne Niogret. Le premier titre olympique de l'histoire du biathlon français ! Aujourd'hui, ce sont ses enfants Paula et Martin Botet qui glanent les médailles dans cette discipline. Et même si le sacre de la discrète biathlète a plus de 30 ans, ses résultats continuent de faire rêver les jeunes bressauds et ils sont nombreux à se mettre dans ses traces, comme Estelle Mougel (médailles d'or et d'argent aux championnats du Monde militaires), Chloé et Mattéo Remy, Amandine Mengin (la sœur de Justine...), et bien d'autres encore. La liste est si longue qu'il faudrait un bulletin entier !

Et pour conclure cette page nordique, ne reste plus qu'à pas parler du ski de fond, avec Gervais Poirot (frère de Gilbert et Marcel), qui a organisé plusieurs coupes du Monde de ski de fond à La Bresse, en 1981, 1982, 1983 et 1986 (malheureusement annulée). Ces compétitions appelées Challenge du Président de la République, ont accueilli de grands champions de l'époque comme Pål Gunnar Mikkelsen, Bill Koch ou encore Gunde Svan, le suédois, qui est reparti avec des pots de confiture de brimbelles de l'hôtel de La Poste dans ses valises ! Le ski de fond, c'est aussi des sportifs talentueux comme les enfants de la vallée Charles Binaux et Delphine Claudel. Et c'est enfin, Lispach, le plus grand domaine de ski nordique du Massif des Vosges, avec ses 50 kilomètres de pistes, ses espaces d'initiation, sa neige de culture... Le tout pour le plus grand plaisir des fondeurs sportifs et du dimanche !

Les Hommes du Chajoux auraient pu se contenter de ce chapitre nordique, mais Léon Curien a souhaité lui aussi goûter au plaisir alpin ! En 1965, il construit le télésiège du Saichy qui ravira petits et grands pendant plusieurs années. Mais comme pour Julot à Supervallée, la neige fait des caprices. Alors, en bon bûcheron, Léon arpente les forêts du Chajoux pour trouver un endroit mieux exposé. Ainsi en 1971, en collaboration avec Peby, il crée la petite station en lieu et place de l'actuel domaine alpin de Lispach. C'est le début de l'histoire d'une station familiale qui perdure encore aujourd'hui. Plus récemment, c'est chez Clothilde que les plaisirs de la glisse se sont installés. Fabrice Morel installe en 2015 Wiidoo Gliss, un parc de loisirs été-hiver où petits et grands peuvent profiter des joies de la glisse avec des activités adaptées à tous.

De tous temps, les hommes et femmes du Chajoux ont créé l'histoire de leur vallée. À travers ces deux dossiers, La Bresse Infos a essayé de vous en conter quelques chapitres. C'est avec grand plaisir, que notre rédactrice a rencontré Jean-Claude Joly et Jean-Michel Curien, deux personnalités du Chajoux et membres des Racines Bressaudes. Ils usent de leur temps libre pour faire des recherches sur leur belle vallée afin que l'histoire ne se perde pas. Ils aiment en parler, sont intarissables d'anecdotes et c'est un régal de les écouter et de regarder leurs yeux briller. Leur travail de mémoire est utile pour tous les Bressauds, des plus jeunes aux plus âgés. L'histoire du Chajoux n'est pas finie, mais pour continuer de bien avancer, il faut connaître le terrain géologique, géographique, historique et humain. Alors souhaitons que tous les amoureux de la Plus Belle Vallée du Monde continueront à en prendre soin pour qu'elle reste la Vallée Merveilleuse pour des générations encore !

## Les grands sauteurs et/ou champions de France

**Marcel Poirot** : 1<sup>er</sup> grand sauteur du ski club (grand frère de Gilbert Poirot)

**Gérard Colin** : 9 titres de champion de France

**Jean-Marie Poirot** : 2 titres de champion de France

### Les trois frères

**Jacoberger** : Jean-François, Dominique et Philippe avec ses 5 titres de champion de France

**Yannick Arnould** : 2 titres de champion de France

**Yvon Remy, Patrick**

**Arnould et Gervais Poirot** : chacun un titre de champion de France de saut ou de combiné nordique

La figure locale et nationale du saut à ski, **Gilbert Poirot** :



11 titres de champion de France

2 participations aux Jeux Olympiques : 10<sup>e</sup> au petit puis au grand tremplin aux jeux de Grenoble en 1968 où il était également porte-drapeau de la délégation tricolore / 43<sup>e</sup> au

petit tremplin à Sapporo en 1972.

Suite à sa carrière sportive, il reste actif dans le milieu du saut : entraîneur pour les juniors et les seniors, juge international à la Fédération internationale de saut à ski et responsable de la préparation des tremplins du Praz et de Courchevel pour les JO de 1992 à Alberville.

Aujourd'hui, ce sont les filles qui représentent le saut à ski bressaud au niveau national, et plus particulièrement dans la discipline du combiné nordique.

**Maëla Didier** : 2 titres de Championne de France en 2018 en combiné nordique et saut à ski seul et une participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020.

**Oriane Didier**, la petite sœur qui prend le même chemin que sa sœur...

**Justine Mengin**, une autre pépite issue du Foyer de ski\*

\* À la suite de la construction du tremplin de Lispach, Bernard Pierrat, l'entraîneur des sauteurs bressauds pendant de nombreuses années, demande à ce que tous les jeunes du Foyer de ski de fond fassent une initiation pour découvrir le saut à ski. Et à en croire le nombre de jeunes sauteurs bressauds, c'était une bonne idée !



▲ **Les frères Poirot, Gervais, Gilbert, Marcel et les autres**

# OFFICE DE TOURISME ET DE LOISIRS

## Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

**Haute saison** (vacances scolaires  
de Noël/Nouvel An et d'hiver)

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
et le dimanche de 9h30 à 12h30

**Autres périodes**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermé le dimanche

Fermé les jeudis matin hors vacances

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil  
(jours fériés)

à consulter sur [www.labresse.net](http://www.labresse.net)

Tél. : 03 29 25 41 29

## Terre de jeux

La Commune a participé au premier forum « Terre de Jeux » qui s'est déroulé sous un format digital le 22 octobre dernier. Ce fut l'occasion de recevoir différentes informations sur les prochaines grandes étapes et d'échanger sur l'ensemble des sujets portés par Paris 2024, notamment à travers le label Terre de Jeux 2024.

Avec la participation de Tony Estanguet, différents événements à venir ont été évoqués, comme la semaine Olympique et Paralympique en février 2021, la journée olympique en juin, le programme de recrutement des 50 000 volontaires ou encore le parcours de la flamme olympique.

Pour tous ces événements, les collectivités labellisées « Terre de Jeux » seront bien entendu associées et impliquées.

Infos à suivre dans ce bulletin ou sur [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr)



## Tourisme

### Nouvelle recrue à l'Office de Tourisme



Nous vous présentons Gauthier Bervard qui a rejoint l'équipe de l'OT le 2 novembre dernier en tant que Community Manager ; il a pour mission principale de faire évoluer notre communication sur les médias digitaux (réseaux sociaux, Internet, photothèque/vidéothèque...). Nous lui souhaitons la bienvenue à La Bresse.

### Les actions en cours...

En cette période de re-confinement et afin de soutenir nos partenaires locaux, différentes actions ont été mises en œuvre :

Réactivation de la rubrique « en ce moment » sur notre site Internet [www.labresse.net](http://www.labresse.net) qui renseigne sur les commerces et autres services ouverts ou en activité pendant le confinement. Cette rubrique est complétée par une carte nationale interactive renseignée via notre base de données SITLOR.

Communication amplifiée sur les médias digitaux et notamment sur la page Facebook « Office de Tourisme La Bresse » avec la mise en ligne chaque semaine de vidéos promotionnelles intitulées « Parole de Bressaud ».

Mise en place d'un programme de webinaires (ateliers/formations en ligne) pour accompagner nos partenaires dans le développement de leurs outils digitaux, dans leur communication, etc...

D'autres actions sont en cours de préparation à l'heure où vous lisez ces quelques lignes, notamment une campagne de communication à destination du grand public pour préparer la saison hivernale.

## Horaires patinoire

Ouverture du 19 décembre 2020 au 14 mars 2021

Ouverture sous réserve de la situation sanitaire

	Vacances scolaires du 19/12/20 au 5/01/21		Hors vacances	
	Tout public	Spécial -10 ans	Tout public	Spécial -10 ans
Lundi	10h30 - 19h	9h30 - 10h30	Fermé	
Mardi	10h30 - 19h		Fermé	
Mercredi	10h30 - 19h*		14h - 19h	
Jeudi	10h30 - 17h		Fermé	
Vendredi	10h30 - 19h		Fermé	
Samedi	14h - 19h		14h - 19h	
Dimanche	10h30 - 19h	9h30 - 10h30	10h30 - 19h	9h30 - 10h30

\*SPECIAL - 10 ANS : créneau réservé exclusivement aux enfants de - 10 ans et leurs parents avec animation ludique

\* Pack Patinoire/crêpe à 6.80 € : entrée patinoire + location des patins + 1 crêpe (sucre ou chocolat) à déguster jusqu'à 18h au restaurant « la Passerelle ». Quantité limitée.

## Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse - Tél. : 03 29 26 21 20  
Site internet : www.labresse.net - E-mail : accueil.piscine@labresse.fr

Jusqu'au 18 décembre 2020

Informations à confirmer selon l'évolution sanitaire  
Retrouvez les mises à jour sur Facebook et sur www.labresse.net

	Piscine		Espace Bien Etre Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi					Aquatraining avec coach 18h - 18h45
Mardi		16h30 à 19h	16h30 à 18h45 sur réservation	De 17h à 19h	Aquatraining accès libre de 16h30 à 18h
Mercredi	10h30 à 13h	14h15 à 19h		De 11h à 13h et de 17h à 19h	Ecole de natation 9h15 à 10h15 Aqua gym de 19h à 20h
Judi		16h30 à 19h		De 17h à 19h	Aqua fitness 12h15 à 13h15 Aqua bress de 19h à 20h
Vendredi		16h30 à 21h	16h30 à 20h45 sur réservation	De 19h à 21h	Aquatraining Prescri'mouv 9h45 de 10h45 (sur prescription médicale)
Samedi	10h30 à 13h	14h15 à 18h	15h à 17h45 sur réservation	De 11h à 13h et de 16h à 18h	Aqua gym séniors de 9h15 à 10h15
Dimanche	10h à 13h				

Réservation sauna au moins 1h à l'avance sur les créneaux indiqués. Hammam fermé  
et Pack Bien-être non disponible. Par téléphone : 03 29 26 21 20 / par mail : accueil-piscine@labresse.fr

Vacances de Noël - du 19 décembre au 1<sup>er</sup> janvier

	Piscine		Espace Bien Etre Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi		14h à 17h30	15h à 17h15	De 15h30 à 17h30	Aquatraining avec coach 18h - 18h45
Mardi	10h30 à 13h	14h15 à 19h	15h à 18h45	De 17h à 19h	
Mercredi	10h30 à 13h	14h15 à 19h	15h à 18h45	De 11h à 13h et de 17h à 19h	
Judi	10h30 à 13h	14h15 à 17h	15h à 16h45		
Vendredi		14h à 18h	15h à 17h45		
Samedi	10h30 à 13h	14h15 à 18h	15h à 17h45	De 11h à 13h et de 16h à 18h	
Dimanche	10h à 13h	14h15 à 18h			

\* Les tarifs promo sont accordés aux abonnés pour toute entrée à la piscine aux horaires indiqués dans « créneaux promotionnels ».

Du 4 janvier au 7 février

	Piscine		Espace Bien Etre Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi		14h à 16h45	15h à 16h30	De 14h45 à 16h45	Aquatraining avec coach 18h - 18h45
Mardi		14h à 19h	15h à 18h45	De 17h à 19h	Aquatraining libre 16h30 - 18h
Mercredi	10h30 à 13h	14h15 à 19h	15h à 18h45	De 11h à 13h et de 17h à 19h	Ecole de natation 9h15 - 10h15 Aqua gym 19h - 20h
Judi		14h à 19h	15h à 18h45	De 17h à 19h	Aqua fitness 12h15 - 13h15 Aqua' Bresse 19h - 20h
Vendredi		14h à 21h	15h à 20h45	De 19h à 21h	Aqua gym Prescri'mouv 9h45 - 10h45 (sur prescription médicale)
Samedi	10h30 à 13h	14h15 à 18h	15h à 17h45	De 11h à 13h et de 17h à 19h	Aqua gym Séniors 9h15 - 10h15
Dimanche	10h à 13h			De 9h - 9h30	



## Renouvellement et délivrance des cartes de résident permanent pour l'accès au domaine nordique de Lispach

La mise à jour des cartes de résidents permanents de La Bresse se fera directement à la caisse du Domaine Nordique de Lispach. Son ouverture se fera en fonction de la situation sanitaire.

L'information sera communiquée via la page Facebook : sportsetloisirslabresse.

La délivrance de nouvelles cartes y sera également possible (coût : 2.00 € / carte). Chaque demandeur devra être présent, à défaut une photo d'identité sera à prévoir.

Dans tous les cas, il conviendra de vous munir de votre dernière facture d'électricité afin de pouvoir justifier de votre résidence permanente à La Bresse.

**RAPPEL : Le forfait ski de fond peut être encodé sur votre carte d'abonnement piscine-patinoire.**

**Il est strictement personnel et incessible.**

**En cas d'utilisation frauduleuse, il sera immédiatement bloqué aux portillons d'accès.**



# DANS LE RETRO

## Cérémonie du 11 novembre

À l'occasion du 102<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, Madame Le Maire, accompagnée d'adjoints, de conseillers municipaux et de représentants des associations d'anciens combattants, ont rendu hommage aux morts pour la France. En raison des conditions sanitaires et à la demande de la Préfecture, la cérémonie s'est tenue en comité restreint et sans public.

À la demande du Ministère, le discours de cette année est revenu sur le centenaire du choix du soldat inconnu. Le 10 novembre 1920, le cercueil d'un soldat est choisi par une pupille de la nation et le lendemain, 11 novembre, le Soldat inconnu est transporté sous l'Arc de Triomphe où il sera inhumé en 1921.



## La Tourterelle

Une semaine gourmande à la maternelle La Tourterelle

Après avoir ramassé les pommes dans la cour, les petits ont goûté le fruit de leur récolte : jus de pomme, pommes au four ou séchées, compote...

Les grands ont éveillé leurs papilles avec de délicieux cookies au chocolat. Ils en ont profité pour découvrir les origines du chocolat, de la fève de cacao aux gourmandises chocolatées. Il y a même dans la classe, un cacaoyer de l'île de la Réunion, que les élèves bichonnent, avec l'espoir d'une future récolte... Qui sait ?

Les moyens ont mitonné deux bonnes soupes avec des légumes de saison : une orange avec des potimarrons, des carottes, des oignons et des pommes de terre et une verte avec des courgettes, des poireaux, du céleri branche et des pommes de terre.

Compotes, cookies et soupes ont été l'occasion de partager de délicieux moments entre les trois classes.



## Les P'tits Amis de Oui-Oui



## La vie continue chez les Oui Oui

Les gestes barrières sont aujourd'hui importants, les protocoles contraignants (autant pour les enfants, que les parents et l'équipe), mais ils protègent. Malgré tout, le personnel propose toujours des activités innovantes au cours desquelles les enfants, toujours partants, s'amuse tout en grandissant. En cette saison, les P'tits Oui-Oui se sont, par exemple, baignés dans les feuilles mortes, ont joué les artistes peintres avec des épluchures, et se sont imaginés sorcière ou fantôme à l'occasion d'Halloween...

Alors merci les enfants ! À chaque instant, leur insouciance, leur innocence et leur joie de vivre montrent que la vie continue et qu'il faut toujours aller de l'avant, et ce malgré les temps particuliers.

## Club vosgien

Comme toutes les associations, le Club Vosgien a été perturbé dans ses activités par la pandémie de Covid-19.

Néanmoins de juin à octobre, le club est resté actif, dans le respect des gestes barrières préconisés. Les membres ont pu procéder à un entretien normal des itinéraires balisés, effectuer près d'une trentaine de randonnées sur le massif vosgien ainsi que les deux séances hebdomadaires de marche nordique, et réaliser deux séjours d'une semaine l'un à Rechartel dans les Alpes du sud et l'autre sur le sentier du Tour du Mont Blanc.



## La Bressaude

### Le mot du Président : COVID acte 2

Nos premiers mots seront des mots de compassion que nous exprimons à l'attention de toutes celles et tous ceux qui sont touchés par le virus et hospitalisés en ce moment. Nous pensons aussi et bien entendu à leur famille, et nous leur souhaitons de tout cœur de retrouver rapidement la meilleure santé possible.

Coup de frein brutal sur les activités sportives non professionnelles. La Bressaude est à nouveau stoppée alors que plusieurs sections venaient seulement de reprendre les compétitions et que d'autres allaient en terminer avec leurs manifestations sportives annuelles déjà reportées à cause de la COVID acte 1.

Heureusement, et pour être positif malgré tout, le mois d'octobre a permis à tous nos licenciés de disputer concours, challenges, matchs et courses. Ils ont ainsi renoué avec le plaisir de se mesurer aux autres, souvent à soi-même et de retrouver le chemin des podiums.

Saluons encore une fois le dynamisme et l'engagement des nombreux bénévoles pour que les manifestations sportives organisées à La Bresse soient de belles réussites reconnues par tous, en particulier par les compétiteurs eux-mêmes.

Octobre a donc été le théâtre d'une activité sportive très dense avec la participation de nos licenciés à seize épreuves sportives et matchs le tout se soldant par un nombre exceptionnel de 51 podiums à mettre à l'actif des skieurs, traileurs, tireurs et vététistes.

Conséquences du confinement décrété fin octobre, les AG des sections gymnastique, athlétisme, moto et roue verte ne pourront pas être tenues aux dates prévues. L'AG de La Bressaude programmée le 27 novembre est reportée à une date ultérieure. Il faut préciser que les précédentes mesures sanitaires avaient déjà conduits à mettre en place une organisation minimaliste de cette AG avec un nombre réduit de participants. Seuls les membres des Comités de sections et du Bureau Directeur étaient conviés au côté des principaux élus de la municipalité.

Nous suivons donc attentivement l'évolution de la crise sanitaire et les décisions qui seront prises en conséquence par le gouvernement début décembre pour établir un nouveau calendrier et tenir ces assemblées de manière à assurer la meilleure protection de tous.

Enfin, la section Triathlon peine à recruter de nouveaux licenciés. L'effectif actuel ne leur permet pas d'envisager une organisation sereine pour le traditionnel duathlon. Si parmi les lecteurs de cet article, certains sont intéressés par ce sport, certes exigeant physiquement, mais très complet, qu'ils n'hésitent pas à se renseigner auprès du Président de la section, Bertrand Perrin-Toinin, au 07 84 00 55 12.

### Ski-roues et biathlon :



Lors de la course Rollerski Romain Claudon dans les rues de Gérardmer, le U20 Mathurin Vauthier est allé titiller les séniors en prenant la 4<sup>e</sup> place du général. Igor Cuny se classe second au scratch. La relève chez les jeunes prend confiance !

En biathlon, Amandine Mengin, déjà félicitée dans le précédent bulletin pour ses excellents résultats, a marqué d'une pierre blanche le Samse National Tour Eté en terminant première U17 des épreuves cumulées pour la

saison estivale ! Martin Botet, le champion des Vosges, termine sur le podium, tout comme sa sœur Paula en U22 !

Quelle belle reprise pour tout le groupe du Ski Club, particulièrement bien représenté et classé sur tous les niveaux de compétitions. Ces beaux résultats sont le fruit d'un travail très sérieux couplé à la qualité des infrastructures du stade Véronique Claudel à La Ténine.



### Nordic Trail : Du bonheur à l'état pur en terre bressaude !

L'édition 2020 du Nordic Trail La Bresse reportée de Juillet à Octobre s'est déroulée sous un ciel idéal et a remporté un franc succès. Les coureurs, amateurs ou sportifs en phase de préparation, ont eu le bonheur d'apprécier trois tracés de premier choix. Cet événement, devenu incontournable au fil des ans, a pu se tenir de justesse. Et il a redonné quelques émotions et frissons aux coureurs et spectateurs.

### Entraînements

Toutes les sections ont su s'adapter aux directives gouvernementales et ministérielles et mettre en place des entraînements spécifiques pour maintenir la condition physique de tous, accueillir ses licenciés, et améliorer les performances des uns et des autres. Une réactivité et un souci du bien-être qu'il convient de souligner et d'applaudir. Car chacun sait à quel point la dépense sportive et la cohésion de groupe comptent pour le moral et l'entraide.





# DANS LE RETRO

## Saint-Laurent

### Maternelle



Voici venu l'automne et à l'école Saint Laurent, l'heure de la récolte du jardin a sonnée.

À nous les bons légumes : pommes de terre, poireaux, carottes, courgettes, potirons ...

Tous les ingrédients étaient présents pour réaliser une bonne soupe de légumes, préparée par les petits pour l'ensemble de la maternelle.

### Élémentaire et collège

#### Des actions pour ELA et 1000 km parcourus !

Comme chaque année au mois d'octobre, le groupe scolaire Saint Laurent s'investit dans diverses actions au profit de l'association ELA, qui lutte contre les leucodystrophies. Dans les conditions actuelles de sécurité sanitaire, chaque groupe a participé séparément à plusieurs activités.

Tout d'abord, les classes du collège et du primaire ont effectué un Cross sous forme de boucles, au stade ou sous la halle patinoire. Chaque élève comptabilisait ses tours afin de calculer la distance totale parcourue par toute l'école : soit plus de 1000 kilomètres !

Après les jambes, la tête, avec la fameuse dictée ELA, écrite cette année par Karine Tuil. Les 3<sup>e</sup> ont rencontré l'Ultra-Traileur vosgien Stéphane Brogniart, qui leur a lu la dictée. Parmi ses exploits, cet athlète vient de réussir la traversée de l'océan Atlantique à la rame.

Un bon souvenir pour les collégiens.



### Collège

Cette année, la cuisine fait partie intégrante du projet d'école. Et ce mois-ci, focus sur la semaine du goût des salles de classe à notre cuisine.



Côté pratique, le chef de cuisine a mis en avant des fournisseurs locaux. Quel plaisir de déguster du fromage de la chèvrerie du Brabant et de goûter le jambon et les saucisses de la Ferme du Lejol ! Et le dernier jour, quel régal avec les filets de truites aux amandes de la Pisciculture de Xertigny !

Côté théorique, Mme Weisse, professeur de français, a fait découvrir aux 6<sup>e</sup> les catégories d'aliments sous forme d'une pyramide. L'eau, les céréales, le pain, les légumes, les fruits sont bons pour la santé. Par contre, attention à ne pas consommer trop de sucreries. Chez les 3<sup>e</sup>, une enquête leur a fait prendre conscience que le sucre se trouve partout.

## ÉTAT CIVIL d'octobre

### Naissances

- **Ayden**, né le 18 octobre à Remiremont, fils de **Nadège Gehin**

### Décès

- **André Lucien Mansuy**, âgé de 85 ans, domicilié 1 rue du Brûleux, décédé le 02 octobre à La Bresse, époux de Odile Marie Marguerite Hatten
- **Clotilde Marie Henriette Mougel**, âgée de 76 ans, domiciliée 7 traverse de Moyemont, décédée le 5 octobre à La Bresse, épouse de Luc Léon Victor Morel
- **Anne Marie Bernadette Marion**, âgée de 86 ans, domiciliée 18 traverse du Daval, décédée le 2 octobre à Remiremont, veuve de André Louis Remy
- **Georgette Marie Simone Grandemange**, âgée de 95 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 24 octobre à La Bresse, veuve de Robert André Villaumé
- **Renée Marie Eugénie Leduc**, âgée de 92 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 28 octobre à La Bresse



# INFOS PRATIQUES

## Services communaux

**Mairie : 03 29 25 40 21**

**Du lundi au vendredi : 9h-12h 15 et 14h-17h,**  
*Samedi : 9h-12h Service Population uniquement*

**Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94**

**Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89**

**Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h**  
**Accueil du public sur rendez-vous**

**Service urbanisme et gestion du patrimoine :**

**03 29 25 53 89**

**Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h les**  
*lundi, mardi, jeudi et vendredi*

**EHPAD (Maison de Retraite)**

**03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claireie**

**S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers À Domicile)**

**06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claireie**

**Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00**

**Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement :**

**03 29 62 54 21**

**24 rue de la 3<sup>e</sup> DIA, 88 310 Cornimont**

**Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h**

## Numéros d'urgence

**Urgences à domicile : 15**

**Pompiers et urgences sur la voie publique : 18**

**Gendarmerie : 17**

**En dehors des heures d'ouverture,**  
**pour toute urgence :**

**Service des eaux : 06 08 23 56 53**

**Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26**

**Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94**

## Services médicaux

**Service Médi-Garde**

**(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20**

## Médecins

### Uniquement sur rendez-vous

**Dr Arnould**

**2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08**

**Lundi, mardi et jeudi : Journée**

**Vendredi : matin**

**Fermé le mercredi**

**Dr Hofgaertner**

**2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35**

**Lundi : 10h - 12h et 15h - 17h**

**Mercredi : 10h - 12h et 17h - 19h**

**Jeudi et vendredi : 8h - 10h et 17h - 19h**

**Samedi : 8h - 10h**

**Dr Leroy**

**2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87**

**Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h**  
**sauf le jeudi.**

**Dr Ménière**

**11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09**

**9h-12h et 14h30-18h30**

**Fermé le mercredi après-midi et le samedi**

## Services sociaux

**Maison de services au public**

**Maison de La Bresse, 7A rue de la Claireie, 03 72 58 00 09**

**Mardi : 13h30-17h sur rendez-vous**

**Vendredi : 8h30-12h sur rendez-vous**

**les autres jours par téléphone au 03 29 24 96 46**

**ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60**

**Adavie : 03 29 35 23 06**

## La Poste

**Horaires :**

**Lundi : 13h45-16h30 / Mardi : 10h-12h et 13h45-16h30**

**Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h45-16h30**

**Samedi : 9h-12h**

## Infirmières

**Valérie Flieller et Éliette Foucal**

**6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41**

**Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine**

**12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35**

**Lundi au samedi 8h30 à 9h30**

## Pharmacies

**Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237**

**Pharmacie des Montagnes**

**19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65**

**Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h**

**Fermé le lundi matin et le samedi après-midi**

**Pharmacie du Hohneck**

**23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13**

**Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h**

**Fermé le mercredi**

## Ambulances - Taxi - VSL

**Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95**

**Transmosel SARL : 03 29 25 60 60**

**Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :**  
**faites le 15**

## Horaires d'hiver des déchetteries du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune de résidence.

**Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78**

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

**Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23**

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 17 h
Mercredi		14 h - 17 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

**DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE**

114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54

**DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE**

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

## Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire	Reçoit sur rendez-vous
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM	Reçoit sur rendez-vous.
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines	Reçoit sur rendez-vous.
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10h à 11h.
Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles	Reçoit sur rendez-vous.
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Lundi de 9h à 12h.
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages	Lundi de 10h30 à 12h.
Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme	Reçoit sur rendez-vous.
Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales	Mardi de 10h30 à 12h.

# AGENDA

## CULTURE

### ■ Jusqu'au 13 décembre

Exposition Collectif 46  
Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ Jusqu'au 13 décembre

Exposition « Los animales » Anouk Tisserand

Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ Du 19 décembre au 7 mars

Exposition « Racines » Claudine Aumeeruddy

Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ Du 19 décembre au 13 janvier

Exposition « Reflets » Association Noir et Couleurs

Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ Du 16 janvier au 3 février

Exposition photos « À qui sont ces yeux ? »

Michel Laurent

Maison de La Bresse

..... Du mardi au samedi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ Du 16 janvier au 3 février

21<sup>e</sup> concours de photo amateur

Thème : Lacs et plans d'eau

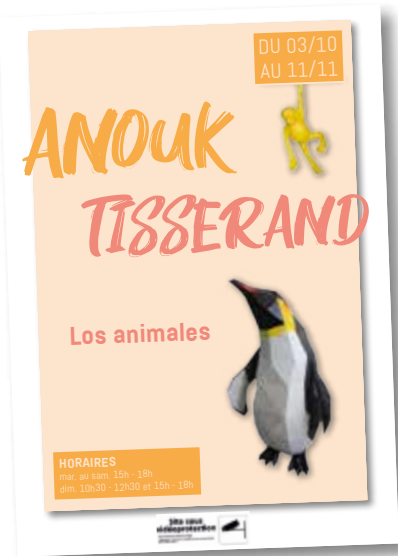
Maison de la Bresse

..... Du mardi au vendredi 15 h-18 h  
..... dimanche 10 h 30-12 h 30 - 15 h-18 h

Infos : M.L.C. - Jean Delozanne - 03 29 25 60 09

mclabresse@wanadoo.fr

**Attention, les conditions sanitaires peuvent à tout moment modifier les événements cités dans cet agenda.**



## LOISIRS

### ■ 19 au 25 décembre

Marché de Noël

Place du Champtel

..... Du lundi au samedi 10 h-19 h  
..... dimanche 10 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

### ■ 26 décembre au 3 janvier

Marché de Noël

Place du Champtel

..... Du lundi au samedi 10 h-19 h  
..... dimanche 10 h-13 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr



## DIVERS

### ■ 5 décembre

Hommage National aux Morts pour la France en AFN

Stèle AFN rue du Souvenir

Infos : Isabelle Arnold - unc@yahoo.com

### ■ 16 décembre

Don du Sang

Halle des congrès ..... 16 h-19 h 30

Infos : Établissement Français du Sang

Tél. : 03 83 44 62 62

### ■ Date à confirmer

Vente de sapins de Noël

Lieu à confirmer

Infos : ADMR - André Aubert - andre.aubert42@sfr.fr

